

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 384

20 février 2009

SOMMAIRE

ABC Cuisines Equipées s.à r.l.	18418	L@Consulting S.à r.l.	18432
Account-IT.LU S.à r.l.	18432	La Poudrerie S.A.	18409
ArcticTern	18412	LBLux Fonds	18428
Arvo Investment Holdings S.à r.l.	18403	Ludesco S.A.	18406
ATELIERS NIC GEORGES, succ. ATE- LIERS GEORGES S.à r.l.	18432	Lux Services Bureau	18425
A.TH. & Associates, Management Consul- tants S.à.r.l. Luxembourg	18431	Maclean S.A.	18424
Baumeister-Haus Properties S.A.	18397	MAG International Industrial Machinery S.à r.l.	18389
BayernLB HEDGE FONDS	18425	Maxam Luxembourg S.A.	18409
BBFID S.A.	18402	M. DESI S.à.r.l.	18430
Best-Net S.à.r.l.	18428	M. DESI S.à.r.l.	18431
BIOCARDEL Europe S.A.	18429	Optique Berg S.A.	18429
BIOCARDEL Luxembourg S.A.	18429	Paul Hans Logic S.A.	18408
BITS S.à r.l.	18413	PELARO-Investisseurs S.A.	18417
Bulkinvest S.A.	18413	Pétrusse Participations S.A.	18386
CarVal Investors Luxembourg S.à r.l.	18418	PI.lu S.A.	18432
C.B.S. S.A.	18389	Primafood S.A.	18391
Collaborativ Consulting Company	18410	Resiworld S.A.	18419
Consolidated Equipments S.A.	18418	Schmitcom S. à r.l.	18386
D-Lux Concept A.G.	18406	Semarket Certification Authority S.A. ...	18394
EEE Group S.A.	18387	Signet Investments S.A.	18402
Fare S.A.	18431	Signum Luxembourg I S.A.	18428
FDV Venture	18387	Société Financière de Trèves S.A.	18395
Finpharma S.A.	18430	Solidarité pour les Agents et Fonctionnai- res Européens a.s.b.l.	18415
Frischmann GmbH	18415	S.P.A. Trans S.à.r.l.	18430
Globalport S.à r.l.	18417	Springwater Industries S.à r.l.	18399
GMT (Honey I) S.à r.l.	18424	Universe Holdings S.A.	18396
Grandment Investments S.A.	18420	Utu Luxembourg 2 S.à r.l.	18386
Habitat Sàrl	18417	Vigroup Finance S.A.	18401
Helvoet Pharma International S.A.	18389	Werec Industries S.A.	18427
Iris Group	18431	Winco Technologies S.A.	18407
JLC Holding S.à r.l.	18393	WP FlexPack Holdings	18387
L@Consulting S.à r.l.	18429		

Utu Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.408.475,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.994.

Extract of the resolutions taken by the Board of Managers on October 6th, 2008

- Mr Philippe STANKO, Class B Manager is appointed as Chairman of the Board of Managers. He will act as Chairman for the whole period of his mandate as Manager. His mandate will be unlimited.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 6 octobre 2008

- Monsieur Philippe STANKO, Gérant de Catégorie B est nommé en tant que Président du Conseil de Gérance. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat de gérant. Son mandat aura une durée indéterminée.

Certified true / Certifié conforme

UTU LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009017376/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pétrusse Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.256.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Stéphanie COLLEAUX. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.

N. THIRION / S. COLLEAUX

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009017379/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Schmitcom S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 55.150.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 02/02/09.

SCHMITCOM S.A.R.L.

28, Rue de Capellen

L-8279 HOLZEM

Claude Schmit

Le Gérant

Référence de publication: 2009017900/9381/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00197. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

FDV Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.049.

—
EXTRAIT

En date du 14 novembre 2008, le conseil d'administration de FDV Venture (la «Société»), a décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV Venture
Signatures

Référence de publication: 2009017380/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.405.300,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.442.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., a changé et est désormais situé au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

De plus, il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société WP Flexpack Holdings, tenue extraordinairement le 17 décembre 2008, que le mandat de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que réviseur d'entreprises, est reconduit jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Flexpack Holdings
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009017383/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

EEE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 62.110.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "EEE GROUP S.A." (numéro d'identité 1997 22 24 904), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 62.110, constituée sous la dénomination de "CLOVELLY S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 172 du 23 mars 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 375 du 26 mai 1999, suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 990 du 28 juin 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} août 2003, publié au Mémorial C, numéro 983 du 24 septembre 2003, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en "EEE GROUP S.A.".

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (€ 24,80.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Simon BAKER, expert-comptable, né à Elgin (Grande-Bretagne) le 26 décembre 1955, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société "CARDINAL TRUSTEES LTD", avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUC, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 janvier 2009. Relation: CAP/2009/48. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 janvier 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009017486/236/70.

(090017801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

MAG International Industrial Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.988.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.073.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 25 novembre 2008 au siège social

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour MAG INDUSTRIAL MACHINERY S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009017411/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Helvoet Pharma International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.466.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 8 décembre 2008, les actionnaires ont décidé:

1. de ratifier la cooptation de Guido Wallraff, avec adresse au 84, Terlinden, 1785 Merchtem, Belgique, au mandat d'administrateur, décidée en date du 24 septembre 2007

2. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Guido Wallraff, avec adresse au 84, Terlinden, 1785 Merchtem, Belgique

- Paul Johann Halg avec adresse professionnelle au 31, Gotthardstrasse, 6460 Altdorf, Suisse

- Silvio A Magagna, avec adresse professionnelle au 31, Gotthardstrasse, 6460 Altdorf, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

3. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009017441/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

C.B.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 54.839.

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C.B.S. S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 54.839, constituée suivant acte reçu en date du 13 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 385 du 10 août 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal HENNUY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les 1.250 actions représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 30.986,69 sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy à F-69003 Lyon, 52, Rue du Dauphiné.

2. Adoption par la société de la nationalité française, transformation de la société en société à responsabilité limitée, modification de la dénomination de la société en "C.B.S et adoption des statuts modifiés de la société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, et ce, en vue de les rendre conformes à la législation française, le tout sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes.

3. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France, démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

4. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, nomination du gérant et fixation de ses pouvoirs.

5. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6. Pouvoirs à conférer afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en France pour organiser et officialiser ce transfert.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy à F-69003 Lyon, 52, Rue du Dauphiné et de faire adopter par la Société la nationalité française, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre de Commerce de Lyon.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en France et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en France étant réalisé sans "rupture" de la personnalité juridique.

- que la société sera assujettie de plein droit à l'impôt sur les sociétés en France.

Deuxième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes, l'Assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée de droit français sans modification des écritures comptables ni de l'objet social et de modifier la dénomination de la société en "C.B.S."

Troisième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes, l'Assemblée décide d'adopter article par article puis dans leur ensemble les statuts modifiés de la Société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée pour les mettre en concordance avec la législation française.

Un exemplaire des nouveaux statuts, dont les associés déclarent avoir une parfaite connaissance, restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France, l'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Daniel REDON, gérant de sociétés, né à Saint-Chamond, France, le 23 mars 1945, demeurant à Cologny, Suisse, 8 chemin Brot, en qualité de gérant de la société sous sa nouvelle forme.

En sa qualité de gérant, Monsieur Daniel REDON disposera des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Sixième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de procéder à la radiation de la Société du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Daniel REDON, prénommé, avec faculté de délégation, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en France à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon en France, et de l'accomplissement de toutes les formalités requises.

L'Assemblée confère également tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, avec faculté de délégation, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive sur base des documents d'inscription de la Société en France délivrés par les autorités compétentes françaises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. HENNUY, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49012. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009017461/211/105.

(090017674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Primafood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 16, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 63.749.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRIMAFOOD S.A.", avec siège social à L-6169 Eschweiler (Junglinster), 19, rue de Gonderange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 63.749, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 30 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 447 du 19 juin 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frenz BIEWERS, administrateur de société, demeurant à Kehlen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John DAEMS, employé privé, demeurant à Schoos.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de L-6169 Eschweiler (Junglinster), 19, rue de Gonderange à L-4959 Bascharage, 16, Zone Op Zaemer et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.
- 2) Conversion de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros.
- 3) Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
- 4) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-6169 Eschweiler (Junglinster), 19, rue de Gonderange à L-4959 Bascharage, 16, Zone Op Zaemer.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (1^{er} alinéa). "Le siège de la société est établi à Bascharage."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 22.500.000.-) en cinq cent cinquante-sept mille sept cent soixante euros quarante-trois cents (€ 557.760,43.-), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399.-) pour un euro (€ 1.-).

L'assemblée décide en outre de supprimer la valeur nominale des vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions existantes.

Troisième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). "Le capital social souscrit est fixé à cinq cent cinquante-sept mille sept cent soixante euros quarante-trois cents (€ 557.760,43.-), représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BIEWERS, J.M. WEBER, DAEMS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 janvier 2009. Relation: CAP/2009/97. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 janvier 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009017496/236/66.

(090018096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

JLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.166.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 56.182.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

la société "CB Lux S.à r.l.- FIS", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 18-10, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée en décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "JLC Holding S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 18 - 20, rue de Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.182, constituée suivant acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 26 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 599, daté du 19 novembre 1996 et dont les statuts été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2130, daté du 28 septembre 2007.

II. Le capital social est fixé à vingt-huit millions cent soixante-six mille deux cent cinquante Euro (€ 28.166.250,-) représenté par un million cent vingt-six mille six cent cinquante (1.126.650) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Potier, née le 3 juin 1975 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 18-20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge au gérant unique de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui lui incombait.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (€ 2,000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51976.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009017453/211/59.

(090017585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Semarket Certification Authority S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.166.

L'an deux mil neuf, le seize janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEMARKET CERTIFICATION AUTHORITY S.A.", ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par notaire instrumentant, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2478 du 31 octobre 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.166.

L'assemblée est ouverte à 17.10 heures sous la présidence de Monsieur Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

Le président nomme secrétaire, Madame Iola PEREIRA PIRES, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Javier VALLS, employé privé, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée est le suivant:

1.- Transférer le siège social de la société du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

2.- Modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts, comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er})**. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange-Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg."

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III: Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée.

IV: Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés, reconnaissent et confirment les constatations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui après délibération, ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée DECIDE de transférer le siège social de la société du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

Deuxième résolution

L'assemblée DECIDE de modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er})**. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange-Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 17.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 960,-

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes, avec la traduction en langue française.

En cas de divergence d'interprétation entre les deux textes, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Morales Lopez, Pereira Pires, Valls, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2454. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 28 janvier 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009017454/241/59.

(090017686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Société Financière de Trèves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.223.

L'an deux mil neuf, le quatorze janvier.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Société Financière de Trèves S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination MAFINVEST S.A. par acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1365 en date du 20 septembre 2002, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant actes du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 1^{er} mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl GUENARD, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc KOLTÈS, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression des catégories d'actions et conversion des actuelles actions ordinaires de catégorie A et des actuelles actions sans droit de vote de catégorie B, en actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations.

2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Les actionnaires reconnaissent également avoir été informés de la teneur de l'article 45 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social composé d'actions ordinaires de catégorie A et d'actions sans droit de vote de catégorie B, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les différentes catégories d'actions et décide de convertir les actuelles actions ordinaires de catégorie A et les actuelles actions sans droit de vote de catégorie B, en actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, ayant toutes, à partir du présent acte, les mêmes droits et obligations.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Guenard, J.-M. Koltès, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 janvier 2009. LAC/2009/1654. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009017464/220/69.

(090017873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Universe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 68.745.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "UNIVERSE HOLDINGS S.A." (numéro d'identité 1999 40 00 953), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 68.745, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 369 du 22 mai 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire André SCHWACHTGEN, en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial C, numéro 386 du 29 mai 2000 et en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 859 du 24 novembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de deux millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille couronnes suédoises (SEK 2.298.000.-), représenté par sept mille six cent soixante (7.660) actions d'une valeur nominale de trois cents couronnes suédoises (SEK 300.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les sept mille six cent soixante (7.660) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Simon BAKER, expert-comptable, né à Elgin (Grande-Bretagne) le 26 décembre 1955, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société "CARDINAL TRUSTEES LTD", avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUC, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 janvier 2009. Relation: CAP/2009/49. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 janvier 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009017485/236/68.

(090017812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Baumeister-Haus Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.262.

Im Jahre zweitausendacht, den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A.", mit Sitz in L-5365 Münsbach, 9a, Parc d'Activite Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 30262, (die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit der Bezeichnung "BAUMEISTER HAUS LUXEMBURG", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marc ELTER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 23. März 1989, veröffentlicht im Memorial C Nummer 217 vom 9. August 1989,

deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Marc ELTER:

- am 3. Oktober 1991, veröffentlicht im Memorial C Nummer 115 vom 31. März 1992,
- am 20. Dezember 1994, veröffentlicht im Memorial C Nummer 165 vom 10. April 1995, enthaltend die Umwandlung in eine Aktiengesellschaft,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 9. November 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 610 vom 19. April 2002,
- am 25. Mai 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 792 vom 3. August 2004,
- am 22. Oktober 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 58 vom 20. Januar 2005, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "BAUMEISTER-HAUS LUXEMBOURG S.A.",
- am 6. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1716 vom 14. August 2007, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A."

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Herbert MULLER, Diplom Ingenieur, wohnhaft in Wormeldange.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Joachim WÖRZ, Diplomkaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Alain BAUSTERT, Privatbeamter, wohnhaft in Schiffflange.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Abänderung der aktuellen statutarischen Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder und dementsprechende Abänderung des letzten Absatzes von Artikel 7 der Satzungen.

2. Statutarische Ernennungen.

3. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten; keine weitere Einberufungsmittelung war erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die aktuelle statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder abzuändern und dementsprechend Artikel 7, letzter Absatz, der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 7. (letzter Absatz).** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmäßig vertreten durch die Kollektivunterschrift zweier Vorstandsmitglieder / Verwaltungsräte oder durch die Einzelunterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung erhöht die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder von 3 auf 4 und ernennt Herrn Alain BAUSTERT, Privatbeamter, geboren in Schiffflingen, am 9. Februar 1956, wohnhaft in L-3825 Schiffflingen, Scheffliengerbiertg, 10, mit Wirkung zum 1. Januar 2009, als Verwaltungsratsmitglied.

Seine Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 zu beschließen hat.

18399

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: MULLER - WÖRZ - BAUSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008. Relation GRE/2008/5178. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 15 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009017512/231/74.

(090018130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Springwater Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.766.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,

on the twelfth day in the month of January.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40 312),

here represented by:

a) Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

acting in its capacity as proxy holder of:

"GRANTLEY STRATEGIES INC.", a company incorporated and existing under the laws of Belize, established and having its registered office at 35A Jasmine Court, Regent Street, BH-1777 Belize-City,

here after referred to as "the principal",

pursuant to a general proxy given and issued in Belize City, on 10 October 2008, a copy of which, after being signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The same company "INTERCONSULT" declared and requested the notary to act:

I.- That the company "SPRINGWATER INDUSTRIES, S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 115 766, has been incorporated formerly under the name "SPRINGWATER RESIDENTIAL PROPERTY HOLDINGS I, S.à r.l." under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 04 April 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1249 of 28 June 2006.

The Articles of Association of said Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 05 May 2006, published in the Mémorial on 04 August 2006, number 1498.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company "SPRINGWATER INDUSTRIES, S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved Company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing parties, said persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le douze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Luxembourg),

a comparu:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

ici représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

laquelle dernière agissant en sa qualité de mandataire de:

"GRANTLEY STRATEGIES INC.", une société constituée et existant sous les lois de Belize, établie et ayant son siège social au 35A Jasmine Court, Regent Street, BH-1777 Belize-City,

ci-après dénommée "e mandant", en vertu d'une procuration générale émise et délivrée à Belize City, le 10 octobre 2008, une copy de laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle société "INTERCONSULT", agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "SPRINGWATER INDUSTRIES, S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115 766, a été constituée originellement sous la dénomination "SPRINGWATER RESIDENTIAL PROPERTY HOLDING, S.à r.l." sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 04 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1249 du 28 juin 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 05 mai 2006, lequel acte fut publié au Mémorial, le 04 août 2006 sous le numéro 1498.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "SPRINGWATER INDUSTRIES, S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. VAN HERZEELE, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 janvier 2009. Relation: EAC/2009/437. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009017495/239/113.

(090017782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Vigroup Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 136.933.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VIGROUP FINANCE S.A." (numéro d'identité 2008 22 04 750), avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.933, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 861 du 8 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe à L-4963 Clemency, 8, rue Haute et modification subséquente des premiers alinéas des articles 2 et 13 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe à L-4963 Clemency, 8, rue Haute et de modifier les premiers alinéas des articles 2 et 13 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

A) Version anglaise:

Art. 2. 1st paragraph. "The registered office of the Company is established in Clemency (Grand-Duchy of Luxembourg)."

Art. 13. 1st paragraph. "The annual meeting will be held in Clemency at the place specified in the convening notices on the first Friday of June at ten o'clock."

B) Version française:

Art. 2. 1^{er} alinéa. "Le siège de la société est établi à Clemency (Grand-Duché de Luxembourg)."

Art. 13. 1^{er} alinéa. "L'assemblée générale annuelle se tiendra à Clemency, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier vendredi de juin à dix heures."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: RENTMEISTER, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 janvier 2009. Relation: CAP/2009/102. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 janvier 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009017498/236/55.

(090018089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

BBFID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 83.239.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017533/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06733. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Signet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.819.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 novembre 2008 il a été convenu ce qui suit:

La démission des administrateurs:

- Angel Barrachina Moreno, c/Andalucía 15, Algete, Spain
 - Alfonso Carjaval Garcia-Valdecasas, 85, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg
- est accepté avec effet au 27 novembre 2008.

Est nommé administrateur:

- Santiago Gaston De Iriarte, c/Zurbano, 76, Madrid, Spain

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Jesús de Ramón-Laca Cotorruelo, c/Menendez Pidal 21, Madrid, Spain
- Santiago Gaston De Iriarte, c/Zurbano, 76, Madrid, Spain
- INTER-HAUS-Luxembourg S.A., 74, rue de Merl L - 2146 Luxembourg

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AAD FIDUCIAIRE SARL

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009017994/723/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Arvo Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 712.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.209.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Arvo Investment Holdings S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 143.209 (the Company). The Company has been incorporated on November 11, 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2946 dated December 11, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since.

THERE APPEARED:

ARVO LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, USA, registered with the Office of Secretary of State of the State of Delaware under number 4616980 (the Sole Shareholder), here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minneapolis, MN, USA, on January 15, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000), in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to seven hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 712,500) by the issuance of twenty-eight thousand (28,000) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000), in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to seven hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 712,500) by the issuance of twenty-eight thousand (28,000) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, ARVO LLC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twenty-eight thousand (28,000) newly issued shares in the share capital of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000) which shall be fully allocated to the Company's share capital account.

The amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The aforesaid document, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at seven hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 712,500) represented by twenty-eight thousand five hundred (28,500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs - Declaration

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Arvo Investment Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.209 (la Société). La Société a été constituée le 11 novembre 2008 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2946 du 11 décembre 2008. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

ARVO LLC, une société constituée selon les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4616980 (l'Associé Unique), ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, le 15 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de sept cent douze mille cinq cents

euros (EUR 712.500) par l'émission de vingt-huit mille (28.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de MAS Luxembourg S.à.r.l. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de sept cent douze mille cinq cents euros (EUR 712.500) par l'émission de vingt-huit mille (28.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, ARVO LLC, prénommée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à vingt-huit mille (28.000) parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000) qui sera entièrement affecté au compte capital social de la Société.

La somme de sept cent mille euros (EUR 700.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Les documents susvisés, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à sept cent douze mille cinq cents euros (EUR 712.500) représenté par vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff, et à tout employé de MAS Luxembourg S.à.r.l. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 janvier 2009. LAC/2009/2190. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009018234/5770/152.

(090018573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

D-Lux Concept A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.132.

—
Notules de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2008

Sont présents:

Madame Lutgardis VAN LOMMEL, administrateur

Monsieur Guy Paul HERMANS, administrateur

Monsieur Camille VERMUE, administrateur et administrateur-délégué

Agenda:

Constitution du bureau de l'assemblée:

Monsieur VERMUE est élu président et Monsieur HERMANS est élu secrétaire.

Compte rendu de l'Assemblée:

Le secrétaire constate que toutes les parts sont représentées

Le président déclare l'assemblée légalement constituée et entame l'Agenda à 10.00 heures.

1 Le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Camille VERMUE, demeurant Charleslei, 7 à B-2930 Brasschaat est renouvelé pour une durée de six années

2 Le mandat d'administrateur de Madame Lutgardis VAN LOMMEL, demeurant Charleslei 7, à B-2930 Brasschaat est renouvelé pour une durée de six années

3 Le mandat d'administrateur de Monsieur Guy Paul Hermans, demeurant 1, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg est renouvelé pour une durée de six années

4 Il n'y a plus de point à l'agenda.

Le président déclare l'assemblée clôturée à 11:30 heures.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2008.

Lutgardis VAN LOMMEL / Camille VERMUE / Guy Paul HERMANS.

Référence de publication: 2009017961/1603/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Ludesco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 63.466.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un décembre,

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

MIANEL SA., société anonyme holding, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23 341,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 12 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme holding LUDESCO S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 63 466, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 402 du 4 juin 1998 et que les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 339 du 28 mars 2003.

II) Que le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III) Que MIANEL S.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme holding LUDESCO S.A., préqualifiée.

IV) Que MIANEL S.A., actionnaire unique émet la volonté expresse de procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat et que par conséquent, ladite société LUDESCO S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que MIANEL S.A., préqualifiée, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif de LUDESCO S.A., est réglé ou dûment provisionné, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.

VII) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social, à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC / 2009 / 148. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009017510/212/46.

(090017835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Winco Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.379.

L'an deux mille huit.

Le trente et un décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme WINCO TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B65379, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 706 du 1^{er} octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 12 juillet 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 235 du 12 février 2002,

ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B139013, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Messieurs Bruno BEER-NAERTS, Patrick MOINET et Alain LAM et au commissaire de la société à savoir CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille quatre cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/186. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009017659/231/64.

(090017678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Paul Hans Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.484.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 8 janvier 2009:

L'assemblée a accepté la démission de leur fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2009 de:

- Mademoiselle Laure RAFFAELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Madame Catherine MERTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée a nommé 2 nouveaux administrateurs en leur remplacement:

- Rodica TARAN, employée privée, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

- Anne-Françoise HENRIQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Le mandat des nouveaux administrateurs débutera le 1^{er} janvier 2009 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Suite à ces modifications, le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur et administrateur délégué,

Madame Rodica TARAN, administrateur,
Madame Anne-Françoise HENRIQUET, administrateur.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2009017913/8353/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Maxam Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. La Poudrerie S.A.).**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 29.342.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de La Poudrerie, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1899 Kockelscheuer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.342, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 5 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 57 de l'année 1989 (la Société).

La séance est présidée par Monsieur Vivian Walry, Avocat à la Cour, qui désigne comme Secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme Scrutateur Maître Julien Leclère, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire unique représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

La procuration émise par l'actionnaire unique représenté à la présente Assemblée restera également annexée aux présentes signée par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée ayant décidé de tenir l'assemblée après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Maxam Luxembourg, S.A.";
3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la modification de dénomination sociale de la Société;
4. Changement de l'exercice social;
5. Modification subséquente de l'article 25 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'exercice social spécifié au point 8.; et
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Maxam Luxembourg, S.A."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Maxam Luxembourg S.A. qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social de manière à ce qu'il commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

L'Assemblée décide en outre que l'année sociale en cours se terminera le 31 mars 2009.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 25 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante".

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ 1.100,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. WALRY, R. GALIOTTO, J. LECLERE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} décembre 2008. Relation: LAC/2008/48061. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009017514/211/74.

(090018106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Collaborativ Consulting Company, Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

R.C.S. Luxembourg B 68.465.

L'an deux mil huit, le douze décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COLLABORATIV CONSULTING COMPANY SA, en abrégé "3 "C "" avec siège social à L-8080 Helfenterbruck (Bertrange), 2, rue Pietzer, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul FRIEDERS, de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 05 mai 1999, numéro 315, La décision de convertir le capital social en euros et de le porter à trente et un mille euros (31.000,- €) a été publiée au Mémorial C, numéro 1007 du 02 juillet 2002

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Maître Paul FRIEDERS, de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 01 juin 2007, numéro 1035,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 68465.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Claude LAFFINEUSE demeurant à L-9572 Weidingen/Wiltz, 1 rue des Vieilles Tanneries

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, demeurant à B-6980 La Roche, Mousny, 45.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Concettina D'ANGELANTONIO, demeurant à B-4550 Nandrin, 7, rue du Neufmoulin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de Helfenterbruck (Bertrange) à L-9575 Weidingen (Wiltz), 1, rue des vieilles Tanneries, appartement 031.

2. Révocation de l'administrateur-délégué et d'un commissaire aux comptes

3. Nomination d'un nouvel administrateur déléguée Monsieur Claude LAFINEUSE.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Helfenterbruck (Bertrange) à L-9575 Weidingen (Wiltz), 1, rue des vieilles Tanneries, appartement 031 avec la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2 (alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi à Weidingen (Wiltz)."

Deuxième résolution

L'assemblée révoque Monsieur François BOUDRY de sa fonction d'administrateur-délégué et la société EURAUDIT S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, de sa fonction de commissaire.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "COLLABORATIV CONSULTING COMPANY".

1. Madame Concettina D'Angelantonio préqualifiée,

2. Monsieur Claude Laffineuse, préqualifié

3. La société de droit belge Praxis Sprl, avec siège social à 7, rue du Neufmoulin, B-4550 Villers-le Temple, représentée par ses gérants Monsieur Claude Laffineuse et Madame Concettina D'Angelantonio, préqualifiés.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Claude LAFFINEUSE prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: C. Laffineuse, G. Bertrand, C. D'Angelantonio, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 décembre 2008 - WIL/2008/1081 - Reçu douze euros = 12 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 9 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009017516/2724/77.

(090018046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

ArcticTern, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.014.

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Jeremy MALOU, gérant de société, né à Namur (Belgique), le 06 décembre 1976, demeurant à B-1380 Lasne, 2, ruelle des Béguines ici représenté par Madame Geneviève BERTRAND, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée le 22 décembre 2008 laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte;

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société "ArcticTern" S.à.r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 30 octobre 2006, publiée au Mémorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations le 24 janvier 2007 numéro 36
- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 122014,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) divisé en cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune,
- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "ArcticTern" avec siège social à L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont
- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant, agissant comme prédit, requiert le notaire instrumentant d'acter:

Première résolution

L'associé décide de modifier l'objet social de la société pour lui ajouter le texte suivant:

"La société a pour objet, en sus des activités déjà mentionnées ci-dessus, toutes activités sportives, organisationnelles, culturelles, artistiques, scientifiques, littéraires, cinématographiques et d'enseignement, liées à et incluant l'entraînement, la gestion, le transport, le soin, l'hébergement, le négoce, l'intermédiation et la reproduction de chevaux de sport et d'une façon plus générale de tous animaux vivants et toutes les activités annexes s'y rapportant, et qui sont de nature à en faciliter la réalisation et le développement, tant sur le territoire national qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier en conséquence de la première résolution, l'article 4 des statuts pour le remplacer par le texte suivant:

" **Art. 4.** La société a pour objet la conception, la fabrication le marketing et la distribution de produits et services en matière de textile, d'habillement, de décoration, de maroquinerie, de bijoux, de sport et d'aventure ainsi que tous services annexes, le commerce et l'import-export de toutes marchandises généralement quelconques, le conseil en gestion et organisation d'entreprise, le conseil en informatique, le conseil en marketing et image de marque, le conseil en ressources humaines, le conseil en sous-traitance et délocalisation de production et services, la recherche et le suivi de joint-ventures. La société peut s'intéresser dans toutes affaires, entreprises et sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou complémentaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières et services ou faciliter l'écoulement de ses produits. La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

La société a pour objet, en sus des activités déjà mentionnées ci-dessus, toutes activités sportives, organisationnelles, culturelles, artistiques, scientifiques, littéraires, cinématographiques et d'enseignement, liées à et incluant l'entraînement, la gestion, le transport, le soin, l'hébergement, le négoce, l'intermédiation et la reproduction de chevaux de sport et d'une façon plus générale de tous animaux vivants et toutes les activités annexes s'y rapportant, et qui sont de nature à en faciliter la réalisation et le développement, tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

18413

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer un deuxième gérant en la personne de Mademoiselle Johanna Victoria ULLSTRÔM, demeurant à B-3800 Sint-Truiden, Kerkstraat 30, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

La société sera dès lors engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 décembre 2008 - WIL/2008/1110 - Reçu douze euros = 12 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 14 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009017517/2724/68.

(090018075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Bulkinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.906.

—
EXTRAIT

Le 31 décembre 2008 s'est tenue une Assemblée Générale ordinaire au siège social de la société, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a révoqué le commissaire aux comptes, à savoir la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., RCSL n°B 22.668, sise à 53, rue J.-B. Esch, L-1473 Luxembourg, avec effet immédiat;

2. L'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société CLERC S.A., RCSL n° B 92.376, sise à 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31.12.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2009017920/1066/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

BITS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.401.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am fünfzehnten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Jürgen DEBUS, Diplom Verwaltungswirt, geboren am 19. Januar 1966 in Nastätten (Deutschland), wohnhaft in D-54309 Newel, Auf dem Wieschen 1,

2. Herr Christoph RAPP, lic. oec. HSG, geboren am 26. März 1969 in Grabs (CH), wohnhaft in CH 8942 Oberrieden, Wiesengrundstrasse 22.

Diese Komparenten ersuchen den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die oben genannten Komparenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „BITS S. à r. l.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung und der Vertrieb von Software, Services und Dienstleistungen im Bereich der IT und Organisation von Banken und anderen Finanzdienstleistern vornehmlich in Luxemburg. Diese Leistungen können auch als Subunternehmer anderer Firmen angeboten werden.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr Christoph RAPP, vorbenannt	50
2. Herr Jürgen DEBUS, vorbenannt	50
TOTAL: Einhundert Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 5. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar ohne Übertragung an Nichtgesellschafter. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nicht-Gesellschafter übertragen werden.

Art. 6. Tod oder Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen und beliebig abberufen werden können.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 9. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 10. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn (10%) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 11. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1000,- EUR) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

2) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Christoph RAPP, vorbenannt,

- Herr Jürgen DEBUS, vorbenannt.

3) Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift einer der beiden Geschäftsführer bis zu einem Vertragswert von zehntausend Euro (10.000.- EUR). Über diesen Betrag hinaus sind die Unterschriften beider Geschäftsführer nötig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. DEBUS, C. RAPP, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 janvier 2009. Relation: REM/2009/61. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 28. Januar 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009017529/8085/79.

(090017610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Solidarité pour les Agents et Fonctionnaires Européens a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2929 Luxembourg, Parlement Européen - Bâtiment KAD 01 F 01.

R.C.S. Luxembourg F 7.769.

—
RECTIFICATIF

Lors de la rédaction de l'article 1 des Statuts de l'ASBL "Solidarité pour les Agents et Fonctionnaire Européenne", numéro d'immatriculation F 7.769, déposé le 14 novembre 2008 au n° L080167917.05, siège "Parlement Européen - Bâtiment KAD 01 F 01 - L2929 Luxembourg", une erreur matérielle manifeste a été commise.

Par conséquent l'article 1 repris ci-dessous:

Art. 1^{er}. Conformément à l'article 25 du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, il est constitué, au sein du Parlement européen, un syndicat dénommé "Solidarité pour les Agents et Fonctionnaires Européens" (ci-après "SAFE"). SAFE est ouvert à toute personne résolue à défendre ses intérêts en commun, à participer à la construction d'une société d'hommes libres et responsables et à défendre une fonction publique européenne digne, permanente et indépendante.

Doit être modifié comme suit:

Art. 1^{er}. Conformément à l'article 24 ter du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, il est constitué, au sein du Parlement européen, un syndicat dénommé "Solidarité pour les Agents et Fonctionnaires Européens" (ci-après "SAFE"). SAFE est ouvert à toute personne résolue à défendre ses intérêts en commun, à participer à la construction d'une société d'hommes libres et responsables et à défendre une fonction publique européenne digne, permanente et indépendante.

Solidarité pour les Agents et Fonctionnaire Européenne ASBL
Parlement Européen, Bâtiment KAD 01 F01-L2929 Luxembourg
Philippe Colart
Président

Référence de publication: 2009018021/9565/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00313. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Frischmann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 144.402.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitze in Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Sanela HADZIC, geborene AGOVIC, selbständig, geboren in Invangrad (Montenegro) am 20. September 1973, wohnhaft in D-66706 Perl, zur Moselbrücke 2.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export sowie der Groß- und Einzelhandel von Lebensmitteln.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; Sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "FRISCHMANN GmbH"

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bettembourg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche durch Frau Sanela HADZIC, vorbenannt, übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 10. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 11. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endigt am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

Art. 15. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1.000,- Eur) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1) Frau Sanela HADZIC, geborene AGOVIC, selbständig, geboren in Invangrad (Montenegro) am 20. September 1973, wohnhaft in D-66706 Perl, zur Moselbrücke 2, wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt auf unbestimmte Dauer.

2) Die Gesellschaft wird nach außen unbegrenzt verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. HADZIC, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 23 janvier 2009. Relation: REM/2009/82. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 30. Januar 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009017530/8085/74.

(090017612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

PELARO-Investisseurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 33.748.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017534/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06731. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Habitat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 97.786.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017535/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06732. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Globalport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.666.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 décembre 2008 que les mandats de Monsieur Morten Brogger et Monsieur Nicolas Kremer en tant que membres du conseil de gérance de la Société, ont été renouvelés, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2008.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Morten Brogger et
- Monsieur Nicolas Kremer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009017922/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08950. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.900,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.261.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1595 du 22 août 2006.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CarVal Investors Luxembourg S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009017565/9416/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05624. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Consolidated Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.582.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 15 janvier 2009 que Dr Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été appelé à la fonction d'Administrateur-Délégué, en remplacement de Monsieur Panah Jahangirov, demeurant à A. Iskenderov Sir. 1, Appt. n° 26, Baku (Azərbaycan). Monsieur Jahangirov conservera son mandat d'administrateur.

Dr Schmit est chargé de la gestion journalière de la société et pourra engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009017951/1051/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

ABC Cuisines Equipées s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 155, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.333.

L'an deux mille huit.

Le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude LONIEN, pensionné, né à Esch/Alzette, le 13 décembre 1945, demeurant à L-3317 Bergem, 1, rue de la Forêt;

2.- Monsieur Carlo ANASTASI, commerçant, né à Esch/Alzette, le 08 octobre 1951, demeurant à L-3314 Bergem, 17, rue des Champs.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée ABC CUISINES EQUIPEES S.à r.l., avec siège social à L-4222 Esch/Alzette, 155, rue de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 23.333,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 septembre 1985, publié au Mémorial C numéro 33 9 du 22 novembre 1985

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 février 1989, publié au Mémorial C numéro 170 du 19 juin 1989.

dont le capital social de CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE FRANCS (1.000) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Claude LONIEN, prénommé, DEUX CENT QUARANTE-CINQ PARTS SOCIALES	245
2.- Monsieur Carlo ANASTASI, prénommé, DEUX CENT CINQUANTE-CINQ PARTS SOCIALES	255
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Claude LONIEN, prénommé, déclare céder ses DEUX CENT QUARANTE-CINQ (245) parts sociales à Monsieur Kim ANASTASI, employé, né à Séoul (Corée du Sud), le 05 décembre 1982, demeurant à L-3314 Bergem, 17, rue des Champs, ici présent, ce acceptant, au prix de CENT DEUX MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 102.900,-), ce dont quittance.

Monsieur Carlo ANASTASI, prénommé, gérant de la société, déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Monsieur Carlo ANASTASI, prénommé, agissant en sa qualité d'associé de la société, déclare marquer son accord avec cette cession de parts à un non-associé.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Kim ANASTASI prénommé, DEUX CENT QUARANTE-CINQ PARTS SOCIALES	245
2.- Monsieur Carlo ANASTASI, prénommé, DEUX CENT CINQUANTE-CINQ PARTS SOCIALES	255
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le capital social est converti en Euros, de sorte qu'il représente maintenant DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68). Pour arrondir ce capital et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-), les comparants déclarent qu'ils ont versé à la caisse de la société le montant de CENT CINQ EUROS ET TRENTE-DEUX CENTS (€ 105,32) pour pouvoir disposer d'un capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-).

Ensuite de ce qui précède les comparants décident de modifier l'article six (6) des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lonien, C. Anastasi, K. Anastasi, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15814. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009017518/219/58.

(090018070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Resiworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.972.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "RESIWORLD S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu pardevant le notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2007, publié au mémorial C numéro 2732 du 27 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132972.

La séance est ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HERNANDES, demeurant à F-83140 Six-Fours-les-Plages, 721, Rocade Font-de-Fillol.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Hervin FAYE, demeurant à F-83760 Le Revest-les-Eaux, chemin de la Gairouarde.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENTS (200) actions d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (EUR 155,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal à L-4320 Esch-sur-Alzette, 20, rue du X Septembre et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal à L-4320 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Dix Septembre et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Hernandez, J.Schmit, H.Faye, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 JAN. 2009. Relation: EAC/2009/989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009017521/272/50.

(090018012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Grandment Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.403.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr René FALTZ, Anwalt, beruflich ansässig in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

2.- Herr Lennart STENKE, Direktor, beruflich ansässig in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Die Erschienenen, Herr René FALTZ und Herr Lennart STENKE, werden vertreten durch Herrn Nico KRUCHTEN, Direktor, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, aufgrund von zwei privatschriftlichen Vollmachten vom 16. Januar 2009, welche Vollmacht, durch den Erschienenen und den amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, und dieser Urkunde als Anlage beigefügt ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, ersuchen den handelnden Notar die Satzung der zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird die nachfolgend benannte Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung GRANDMENT INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jeglicher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen, die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft hat ebenfalls Beratungstätigkeiten zum Zweck.

Die Gesellschaft kann des Weiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck jegliche Immobiliengeschäfte, wie zum Beispiel der An- und Verkauf, die Inwertsetzung, das Halten und die Verwaltung von Immobilien.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Nach Wahl der Aktionäre können an Stelle von Einzelaktien Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch via Fax, via Mail zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die Befugnis zur gesamten Geschäftsführung und trifft alle zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäß Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser Geschäftsführung, kann einzelnen Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten, unabhängig davon ob es sich um Aktionäre oder nicht handelt, vom Verwaltungsrat übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Einzelvollmachten/Untervollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen, zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, verpflichtet.

Unterbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange der ihnen erteilten Vollmacht.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich, sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitglied oder durch den Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren (Wirtschafts-) Prüfern, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu (Wirtschafts-) Prüfern ernannt werden. Die Amtsdauer der (Wirtschafts-) Prüfer beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wieder gewählt werden.

Die diesen zustehenden Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und zu genehmigen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung/Einladung angegebenen Ort jährlich am dritten Donnerstag des Monats Mai um 16:00 Uhr statt.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu erfüllenden Bedingungen, um an der Generalversammlung teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Generalversammlungen können auch ohne vorherige Einberufung/Einladung stattfinden, soweit sämtliche Gesellschafter die das Gesamtkapital vertreten dies bestimmen.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnerzielung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt jährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach eigenem Ermessen.

Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl natürliche Personen als auch juristische Personen (Gesellschaften) ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die ein tausend (1.000) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr René FALTZ, Anwalt, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine, neunhundertneunundneunzig Aktien	999
2.- Herr Lennart STENKE, Direktor, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine, eine Aktie	1
Total: eintausend Aktien	1.000

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden geschätzt auf ein tausend fünf hundert Euro (€ 1.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Erschienenen, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordnungsgemäß berufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der (Wirtschafts-) Prüfer auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr René FALTZ, Anwalt, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.
 - b) Herr Lennart STENKE, Direktor, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.
 - c) Herr Nicolas KRUCHTEN, Direktor, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.
- 3.- Zum (Wirtschafts-)Prüfer wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft SERVER GROUP EUROPE S.A., mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 68.574.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des (Wirtschafts-) Prüfers enden anlässlich der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

6. Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird gemäß Artikel 11 der Statuten ernannt, sein Mandat endend anlässlich der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.: Herr Lennart STENKE, Direktor, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

Dieser wird ausdrücklich namentlich durch die Generalversammlung benannt.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. KRUCHTEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 janvier 2009. Relation: ECH/2009/72. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 26. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009017528/201/166.

(090017616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

GMT (Honey I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.716.

—
EXTRAIT

En date du 20 novembre 2008, GMT Communications Partners III. L.P., actuel associé de la Société, a procédé aux transferts de parts sociales suivants:

- 12 parts sociales de classe A, 12 parts sociales de classe B, 12 parts sociales de classe C, 12 parts sociales de classe D, 12 parts sociales de classe E, 12 parts sociales de classe F, 12 parts sociales de classe G, 12 parts sociales de classe H, 12 parts sociales de classe I et 12 parts sociales de classe J à GMT Associates III, L.P., une limited partnership avec siège social à Trafalgar Court Les Banques St Peter Port, Guernesey, Iles de la Manche GY1 3QL et inscrite auprès du Companies House, Cardiff sous le numéro LP012176, agissant par l'intermédiaire de son general partner GMT III. General Partner L.P., une limited partnership constituée sous les lois d'Ecosse, inscrite sous le numéro SL5734, agissant à son tour par son general partner GMT III General Partner Limited, une limited partnership constituée sous les lois de Guernesey, inscrite au Registre de Commerce de Guernesey sous le numéro 44665, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles de la Manche GY1 3QL; et

- 124 parts sociales de classe A, 124 parts sociales de classe B, 124 parts sociales de classe C, 124 parts sociales de classe D, 124 parts sociales de classe E, 124 parts sociales de classe F, 124 parts sociales de classe G, 124 parts sociales de classe H, 124 parts sociales de classe I et 124 parts sociales de classe J à GMT Communications Partners III-A, L.P., une limited partnership avec siège social à Trafalgar Court Les Banques St Peter Port Guernesey, Iles de la Manche GY1 3QL et inscrite auprès du Companies House, Cardiff, sous le numéro LP12662, agissant par l'intermédiaire de son general partner GMT III, General Partner L.P., une limited partnership constituée sous les lois d'Ecosse, inscrite sous le numéro SL5734, agissant à son tour par son general partner GMT III General Partner Limited, une limited partnership constituée sous les lois de Guernesey, inscrite au Registre de Commerce de Guernesey sous le numéro 44665, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles de la Manche GY1 3QL; et

Il résulte des transferts de parts sociales qui précèdent que les parts sociales dans la Société sont réparties comme suit:

- GMT Communications Partners III, L.P.: 1.114 parts sociales de classe A, 1.114 parts sociales de classe B, 1.114 parts sociales de classe C, 1.114 parts sociales de classe D, 1.114 parts sociales de classe E, 1.114 parts sociales de classe F, 1.114 parts sociales de classe G, 1.114 parts sociales de classe H, 1.114 parts sociales de classe I et 1.114 parts sociales de classe J,

- GMT Associates III, L.P.: 12 parts sociales de classe A, 12 parts sociales de classe B, 12 parts sociales de classe C, 12 parts sociales de classe D, 12 parts sociales de classe E, 12 parts sociales de classe F, 12 parts sociales de classe G, 12 parts sociales de classe H, 12 parts sociales de classe I et 12 parts sociales de classe J,

- GMT Communication Partners III-A, L.P.: 124 parts sociales de classe A, 124 parts sociales de classe B, 124 parts sociales de classe C, 124 parts sociales de classe D, 124 parts sociales de classe E, 124 parts sociales de classe F, 124 parts sociales de classe G, 124 parts sociales de classe H, 124 parts sociales de classe I et 124 parts sociales de classe J.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009017915/260/47.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03563. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Maclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 79.273.

—
Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017536/4615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00486. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

BayernLB HEDGE FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.497.

Die Bilanz vom 30. September 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Januar 2009.

BayernLB HEDGE FONDS, SICAV
Unterschriften

Référence de publication: 2009017537/2517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09483. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

L.S.B. Sàrl, Lux Services Bureau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 3, Cité Pierre Braun.

R.C.S. Luxembourg B 144.398.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-deux janvier,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

Monsieur Luc PAUWEN, dirigeant d'entreprise, né le 15 mars 1962 à Liège (Belgique), demeurant à B-5350 OHEY, 154 Chemin des Charrons,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les prestations de services dans le domaine du conseil en organisation et gestion d'entreprises, la vente et/ou le développement de systèmes d'information et de communication, ainsi que des prestations de service dans le domaine de l'audit, l'assistance administrative comptable et financière auprès des entreprises, professions libérales, indépendants et particuliers localisés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger; le tout à l'exception des activités réservées par la loi aux experts comptables.

Elle a en outre pour objet, directement ou par sous-traitance, toutes opérations se rapportant aux travaux de nettoyage, de rénovation, de lavage, de conservation, de parachèvement, de surveillance, de dépoussiérage et d'entretien tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de biens meubles et immeubles y compris les espaces verts, localisés tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour objet pour son compte ou pour autrui, directement ou par sous-traitance, la mise en valeur, la démolition, la transformation, la coordination de chantiers de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

La société a par ailleurs pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LUX SERVICES BUREAU", en abrégé "L.S.B. Sarl", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,00) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Souscription et Libération

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, savoir Monsieur Luc PAUWEN, pré-qualifié.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de MILLE euros (EUR 1.000,- euros).

Décision de l'associé unique

La partie comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée avec droit de cosignature obligatoire:

Monsieur Yves CRAHAY, employé privé, né le 29 septembre 1961 à Liège (Belgique) demeurant à L-8443 STEINFORT, 5-7 Square Général Patton.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature du gérant unique.

3. L'adresse de la société est fixée à L-8366 HAGEN, 3 Cité Pierre Braun.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pauwen, Crahay, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 27 janvier 2009. Relation: RED/2009/69. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 30 janvier 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009017525/7851/106.

(090017596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Werec Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.701.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 novembre 2008 il a été convenu ce qui suit:

La démission des administrateurs:

- Angel Barrachina Moreno, c/Andalucía 15, Algete, Spain
 - Alfonso Carjaval García-Valdecasas, 85, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg
- est accepté avec effet au 27 novembre 2008.

Est nommé administrateur:

- Santiago Gaston De Iriarte, c/Zurbano, 76, Madrid, Spain

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Juan-Carlos Smith Morrondo, c/Juan Ramón Jim'rnez, Madrid, Spain
- Jesús de Ramón-Laca Cotorruelo, c/Menendez Pidal 21, Madrid, Spain
- Santiago Gaston De Iriarte, c/Zurbano, 76, Madrid, Spain
- INTER-HAUS-Luxembourg S.A., 74, rue de Merl L - 2146 Luxembourg

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2010.

Le mandat du commissaire: Autonome de Revision se terminera lors de l'Assemblée générale approuvant les comptes annuels 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AAD FIDUCIAIRE SARL

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2009017995/723/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

LBLux Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 109.983.

Die Bilanz vom 30. September 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Januar 2009.

LBLux Fonds, SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2009017538/2517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09479. - Reçu 76,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 87.793.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009017539/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06715. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Best-Net S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 195, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 133.698.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 16 décembre 2008, reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, enregistré à Esch/Alzette en date du 17 décembre 2008, relation: EAC/ 2008/2483, que:

Le capital de la société "BEST-NET S.à.r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Guido BALDINELLI, demeurant à Differdange,	40 parts
- Monsieur Fulvio TRAVERSINI, demeurant à Belvaux,	40 parts
- Monsieur Jean-Marie BEIDLER, demeurant à Clemency	20 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES:	100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de nommer à compter du 16 décembre 2008 pour une durée indéterminée:

* dans la fonction de gérant administratif: Monsieur Jean-Marie BEIDLER, prèdit

* dans la fonction de gérant technique: Monsieur Serge WEALER, peintre, demeurant à L-9208 Diekirch, 29A, rue Jean l'Aveugle.

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré sur papier libre à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 janvier 2009.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009018044/203/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Optique Berg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 23.938.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009017540/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08332. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

BIOCARDEL Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.849.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009017541/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08329. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

BIOCARDEL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.862.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009017542/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08327. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

L@Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 101.124.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017548/1334/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10612. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

S.P.A. Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck.

R.C.S. Luxembourg B 65.978.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009017543/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

M. DESI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 118.809.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009017544/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Finpharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.079.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2008

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2014 est composé comme suit:

- Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warken,
- Jean-Hugues ANTOINE, Comptable, demeurant à B-6810 Izel, 7 rue de la Sartelle
- Carine REUTER-BONERT, Employée Privée, demeurant à L-3332 Fennange, 5 rue des champs

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2014 est la société RAMLUX S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b bd Prince Henri.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009017910/750/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

M. DESI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 118.809.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009017545/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Fare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2, rue Massewee.
R.C.S. Luxembourg B 92.560.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009017546/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

A.TH. & Associates, Management Consultants S.à.r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 45.375.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009017547/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Iris Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 122-24, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.458.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017549/1334/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10610. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

PI.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 77.860.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017551/1334/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10616. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

L@Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.124.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017552/1334/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10617. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Account-IT.LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 89.238.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017553/1334/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10615. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

ATELIERS NIC GEORGES, succ. ATELIERS GEORGES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix.

R.C.S. Luxembourg B 45.972.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

ATELIERS NIC. GEORGES, succ. ATELIERS GEORGES SARL

52, rue d'Ivoix

L-1817 Luxembourg

BP 2082 L-1020 Luxembourg

M. Jean GEORGES

Gérant

Référence de publication: 2009017844/3590/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10846. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.